

. L'ENTREPRISE .

L'ENTREPRISE se caractérise par :

* sa taille : entreprise artisanale (1 à 10 salariés)

petite entreprise (11 à 49 salariés)

moyenne entreprise (50 à 499 salariés)

grande entreprise (500 et +)

* la nature de son activité --> entreprise agricole, individuelle, commerciale, artisanale

* son statut juridique --> SARL, EI, SA, SNC, EURL

UNE ENTREPRISE est une unité de production de biens et/ ou de services afin de les vendre sur un marché et ainsi réaliser un profit.

L'entreprise commerciale : est dirigée par un commerçant qui exerce des actes de commerce, c'est-à-dire qu'il achète des marchandises dans le but de les revendre en l'état ou après transformation.

Conditions liées :

* à la nature du commerce : certains sont interdits

soumis à une autorisation préalable

soumis à la possession d'un diplôme

* au commerçant lui-même : il faut être majeur

il faut être capable c'est-à-dire ne pas être frappé de déchéances de droits civiques

ne pas exercer une profession incompatible avec le commerce (fonctionnaires ou avocat)

// Pour exercer des actes de commerce, le commerçant doit s'inscrire au REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS

pour son immatriculation.

L'entreprise artisanale : est dirigée par un artisan qui exerce une activité de production, de transformation, de réparation ou de prestation de service manuelle.

// Pour exercer son activité, l'artisan doit s'inscrire au REPERTOIRE DES METIERS pour son immatriculation.

Statuts juridiques de l'entreprise :

- * EI = Entreprise Individuelle
- * EURL = Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée
- * SA = Société Anonyme
- * SARL = Société A Responsabilité Limitée
- * SNC = Société en Nom Collectif.

Comment constituer une entreprise ?

- * rédaction et signature des statuts par le ou les associés.
- * déclaration auprès du Centre de Formalités des Entreprises (CFE) ou Chambre des Métiers.
- * publication au Bulletin Officiel des Annonces Civiles et Commerciales (BODACC)
- * immatriculation des statuts au répertoire des métiers et/ou au registre du commerce et des sociétés.

Les formes de commerces

Le commerce indépendant : il s'agit d'un commerçant qui agit de façon indépendante sur un site unique, sur des sites multiples ou à domicile.

Le commerce intégré : lorsqu'une entreprise assure la fonction de GROSSISTE et de DETAILLANT à la fois.

Le commerce associé : lorsqu'un producteur choisit de confier la commercialisation de ses produits à des commerçants indépendants : la franchise.

LA FRANCHISE est un contrat par lequel une entreprise (le franchiseur) concède à des entreprises indépendantes (les franchisés) le droit d'utiliser sa marque, son savoir faire, sa notoriété,..., en contrepartie d'un droit d'entrée et de redevances.